

J'ai rendez-vous le :

Vos démarches pour vos  
Carte Nationale d'identité et Passeport

## LA PROCÉDURE

1. Prenez rendez-vous pour déposer votre demande.

2. Le titulaire de la demande doit être présent lors de la demande avec les pièces obligatoires (verso)

Prendre rendez-vous :

 [leliondangers.fr](http://leliondangers.fr)

Ou

 02 41 95 30 16  
  
le Lion d'Angers



## À SAVOIR

Besoin d'aide pour la réalisation de votre pré-demande  
France Services est là pour vous aider :

 **Du lundi au Vendredi :** 9h-12H 13H30-16H30  
fermé le mercredi et vendredi après-midi

 1<sup>er</sup> étage Pôle Santé Social - 1 avenue Philéas Fogg - Le Lion d'Angers

 02.41.32.33.36

Mairie du Lion d'Angers  
Place Charles de Gaulle -  
49220 LE LION D'ANGERS  
Téléphone 02 41 95 30 16  
mairie@leliondangers.fr

**Mairie**  
**Place Charles de gaulle**  
**49220 LE LION D'ANGERS**

### Horaires d'ouverture du bureau des CNI.PASSEPORT

Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi : 09h-12h25  
Samedi : 09H- 12H



# LES PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIUREMENT



- **Pré-demande** réalisée en ligne sur <https://ants.gouv.fr/>  
Valable 1 an
- **Photo de moins de 6 mois (Photographe recommandé)**  
Format 35\*35, visage et oreilles dégagés, pas de boucles d'oreilles et lunettes. Bouche fermée regard vers l'objectif. Photo sans pliure et non découpée. Fond uni.
- **Justificatif de domicile (au nom du demandeur) de moins de 1 an**  
Exemple : impôts, facture d'électricité, gaz, eau, téléphone, ordures ménagères
- **Un timbre fiscal (si nécessaire selon la demande) :**  
Payable en ligne [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)
- **Un acte de naissance si votre titre d'identité est périmé**  
Sauf actes dématérialisés au COMEDEC
- **Un titre d'identité actuel s'il s'agit d'un renouvellement**

## Prix du timbre fiscal :

### Pour la carte nationale d'identité

- Gratuit
- En cas de perte ou de vol 25€

### Pour le passeport

- 86€ pour un majeur (valide 10ans)
- 42€ pour un mineur de +15 ans (valide 5ans)
- 17€ pour un mineur de -15 ans (valide 5ans)

## Cas particuliers

### Vous êtes mineur(e) et vos parents divorcés ou séparés :

- - ❖ Le jugement de divorce précisant l'exercice de l'autorité parentale et la résidence de l'enfant ou la décision de justice désignant le tuteur légal
  - ❖ L'accord écrit de l'autre parent en précisant :
    - que le 2ème parent autorise la délivrance d'une carte d'identité et/ou passeport pour le mineur
    - que le 2ème parent déclare avoir l'autorité parentale pour le mineur
    - que le 2ème parent déclare avoir la garde partagée pour le mineur en indiquant «Garde partagée chez le papa à l'adresse suivante : ... et chez la maman à l'adresse suivante»
  - ❖ En cas de garde alternée, les justificatifs de domicile des deux parents

### *Si vous êtes mineur, la présence impérative d'un parent et du mineur est requise lors du dépôt*

### ➤ Vous êtes majeur(e) et vous n'avez pas de justificatif de domicile à votre nom :

- La pièce d'identité de l'hébergeant
- Un justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 1 an
- Une attestation manuscrite de l'hébergeant certifiant que vous habitez bien à cette adresse depuis plus de 3 mois, datée et signée

### ➤ En cas de perte ou de vol :

- L'original de votre déclaration de vol
- Un document officiel avec photo (permis de conduire, carte vitale ...)
- Un acte de naissance de moins de 3 mois (sauf actes dématérialisés au COMEDEC)